

Bureau de dépôt de LIEGE X
Agrément P505189

Editeur responsable
S.R.P.A., rue Bois Saint Gilles 146
4420 Saint-Nicolas



PB-PP
BELGIE(N) - BELGIQUE

SRPA

SOCIÉTÉ ROYALE PROTECTRICE des ANIMAUX

la revue

Sauver **Respecter** Protéger **Aimer**



**100
ANS**

SRPA

Votre SRPA a 100 ans !

Rejoignez-nous le **4 juin 2023** au refuge de Liège
pour une **journée spéciale anniversaire**

www.srpa.net

N.213

AVRIL - MAI - JUIN 2023 • Trimestriel



Sauver Respecter Protéger Aimer



INVITATION
DIMANCHE 4 JUIN 2023

Rejoignez-nous le **dimanche 4 juin 2023**
dès 10h30 au **refuge de Liège**

PROGRAMME

-  10H30 - Accueil
-  11H00 - Session plénière : La SRPA à travers le temps - présentation, projection, discours.
-  12H00 - Verre de l'amitié, ouverture des Food Trucks et découverte libre du site.
-  18H00 - Clôture

**Les membres du Conseil d'Administration de l'asbl
vous invitent à participer
aux manifestations du 100^{ème} anniversaire de la SRPA**

Ninette VERTESSEN-BUNTINX - Présidente

Jeannine SIMONIS-THIRION - Vice-Présidente

Dr. Jean-Pol GUIOT - Secrétaire Général

Paul WEEMANS - Trésorier

Pierre COBUS, Anne-Sophie GUIOT, Nadine LAVALLÉE, Martine LEROY

ADRESSE DU JOUR :

Rue Bois Saint-Gilles 146
Saint-Nicolas

PARKING :

Suivre le fléchage.

www.srpa.net

BILLET

DE LA PRÉSIDENTE



Chers amis,

100^{ème} anniversaire officiel de votre SRPA (constitution de l'ASBL en mai 1923 - Moniteur n° 370) mais déjà 130^{ème} anniversaire de la SRPA. Oui, mes chers amis, nous fêtons 2 anniversaires. C'est le docteur en médecine Alphonse Gulikers qui est le véritable fondateur de notre association. Il l'a d'ailleurs présidée de 1893 à 1917. Puis son fils, Edmond Gulikers, reprit le flambeau jusqu'en 1928. Suivirent différentes personnes, je ne puis les citer toutes mais elles étaient armées d'une volonté, d'une persévérance, et d'un courage admirable.

De la Rue Lamarck, puis à Vottem d'où nous fûmes expulsés, nous avons pu nous réfugier Rue de la Loi (Outremeuse). C'est en 1942, grâce à un legs providentiel, que nous pûmes acquérir un terrain à notre adresse actuelle, Rue Bois Saint Gilles à Saint-Nicolas, à la limite du quartier liégeois de Cointe. J'étais une petite fille à cette époque, mais mon amour et mon respect pour les animaux ont grandi avec moi. Depuis lors les installations de " Cointe " n'ont cessé de s'améliorer.

Tant de personnes nous ont quittés au fil du temps, mais de nouvelles nous ont rejoints et

nous accompagnent encore aujourd'hui. Il me faudrait trop de pages pour citer tout le monde. Comme je le dis souvent : nous formons tous ensemble une chaîne dont chaque maillon est nécessaire. Encore merci à tous, sans oublier le service vétérinaire dirigé de main de maître par le Docteur Guiot qui s'est énormément investi pour améliorer le bien-être des animaux au sein de notre établissement.

Un grand merci aussi à toutes les personnes qui ont songé à nos protégés lors de la rédaction de leur testament, ainsi qu'à tous nos généreux donateurs, car sans eux toutes nos réalisations ne seraient possibles ni maintenant ni dans l'avenir. J'espère ne pas me tromper mais il me semble parfois entendre en songe ces généreux pionniers aujourd'hui disparus me dire dans un murmure " Persévérez et tenez bon. Vous êtes sur la bonne voie mais il y a encore tant de choses à accomplir pour le bien de vos protégés, ceux qui n'ont que votre voix pour les défendre. "

Avec votre aide, j'espère répondre à leur appel. Merci.

N. Vertessen, *Présidente*

NULENS
TOITURES PLATES
| RÉNOVATION | ISOLATION | CONSTRUCTION |

Maastrichtersteenweg 274
3700 Tongeren

T. 012 23 85 91
F. 012 26 18 22

info@nulens.eu
www.nulens.eu

LA SRPA À TRAVERS LE TEMPS



100 ANS D'HISTOIRE

1888 - LES DÉBUTS DE LA PROTECTION ANIMALE EN RÉGION LIÉGEOISE

Depuis des siècles, des personnes sensibles au bien-être des animaux se regroupent pour défendre leur cause. En région liégeoise, nous avons retrouvé des traces de ces pionniers de la protection animale au 19^{ème} siècle dans les registres des conseils communaux de la Ville de Liège.

En sa séance du 30 avril 1888, le Conseil Communal accepta l'offre de Madame Hortense Montéfiore-Bisschoffshein qui souhaitait offrir à la cité une dizaine de fontaines-abreuvoirs.

Quelques années plus tard, en 1891, une autre série de 10 fontaines furent offertes à la Ville par Madame Montéfiore-Bisschoffshein. Certaines de ces fontaines subsistent encore de nos jours, notamment celle qui se trouve à l'angle des rues Neuvise et de la Cité.

Les plus anciennes fontaines sont surmontées d'une oeuvre en bronze du statuaire Henri Beckers représentant une botteresse au repos.



Les 10 fontaines de la 2^{ème} série sont ornées d'une porteuse d'eau, oeuvre de Léopold Harzé.

La vasque inférieure était destinée à abreuver les chiens, la vasque médiane les chevaux et la petite vasque supérieure était pour les oiseaux. Une belle preuve de la volonté de ces personnes à venir en aide aux animaux.

A cette époque, aucune loi ne protégeait réellement les animaux. Ils étaient cités dans la loi du 8 juin 1867 qui n'avait pour but que la

sauvegarde de la propriété d'autrui. L'animal était considéré comme un simple objet de propriété, qu'il soit domestiqué, apprivoisé ou captif. Dans cette loi, la notion de cruauté était ignorée. On ne protégeait donc pas l'animal en soi mais bien le patrimoine du maître.

Selon que l'on porte atteinte à un animal de grande valeur économique ou non, on pouvait être sanctionné lourdement ou légèrement proportionnellement à sa valeur.

1893 - LA CRÉATION DE LA SOCIÉTÉ PROTECTRICE DES ANIMAUX PAR NOTRE 1^{ER} PRÉSIDENT

La Société Protectrice des Animaux de l'arrondissement de Liège fut officiellement fondée en 1893 par Monsieur **Alphonse Gulikers**.

La plaque cuivrée illustrée ci-dessous a été retrouvée dans les décombres de sa maison, place Delcourt à Liège, détruite par un V1 en 1944. Elle a été pieusement recueillie par sa nièce qui nous a aimablement transmis ces renseignements.

Les gens démunis venaient trouver ce médecin le soir, après ses consultations, afin de faire soigner leurs animaux ou d'abrèger leurs souffrances. C'est toujours avec bonté et gratuitement qu'il aidait les pauvres et leurs compagnons à 4 pattes en accordant à ces derniers, si le cas était désespéré, une mort très douce par un système particulier qui les endormait paisiblement. Ceci n'est qu'une anecdote parmi tant d'autres car toute sa vie fut consacrée à l'amélioration du sort des animaux.



*La Société protectrice des Animaux de l'arrondissement de Liège
à son Président fondateur
Alphonse GULIKERS
Hommage de reconnaissance.*

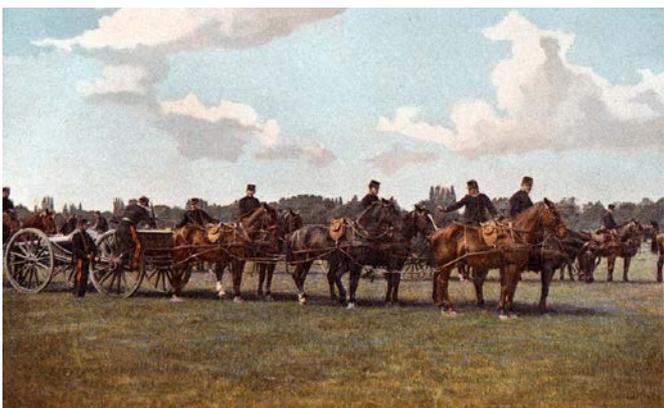
1893 1913

1900 - LES CHIENS DE CHARRETTE



En l'an 1900, on recensait en Belgique plus de 150.000 chiens de trait.

En wallon liégeois, l'expression " Pôves nozôtes et les tchéns d'tcherete " (littéralement " Pauvre de nous et les chiens de charrette ") nous rappelle que, même si nous sommes parfois bien à plaindre, il y en a d'autres qui le sont encore plus. C'était le cas des chiens de charrette qui étaient utilisés pour tirer des charges dépassant leurs capacités naturelles.



Cette période de l'histoire fut très pénible pour les défenseurs des animaux. Outre le bilan humain, les guerres 14-18 et 40-45 ont également eu un impact sur les animaux, notamment les chiens utilisés pour tirer l'armement et les chevaux montés par les soldats sur les champs de bataille.



Les chevaux étaient également utilisés pour le travail dans les mines.

Lorsqu'ils y descendaient, c'était généralement pour leur vie entière.



Lib. Giroud, Firminy

815. FIRMINY. — Descente du Cheval dans la Mine

Interdire la traction des chiens de charrette fût un des premiers combats de nos valeureux liégeois aidés par d'autres associations belges de protection des animaux. Il fût gagné dans les années 50 lorsque les chiens ne purent plus être utilisés pour tirer les chariots.

1917 - NOTRE 2^{ÈME} PRÉSIDENT : EDMOND GULIKERS

En 1917, Edmond Gulikers, fils d'Alphonse Gulikers, médecin comme son père, fut nommé Président.



Il suivit les traces de son père jusqu'à ce que la mort, trop tôt survenue, vienne l'arracher à sa tâche en 1928. Il suffit de relire les éloges funèbres prononcés par de nombreuses personnalités au cimetière pour se rendre compte de son amour pour les animaux :

" Comme tout homme de coeur vraiment digne de ce nom, il avait compris que la bonté doit être sans limites et que notre pitié sur cette terre doit s'étendre à tout ce qui souffre, hommes et bêtes. "

" Aussi est-ce avec douceur mais persévérance, avec une obstination souriante, que rien ne lassait, sans jamais se laisser désemparer par des échos éphémères, qu'il exerça sa mission de véritable bienfaiteur. "

" Si calme d'ordinaire, si maître de lui, il manifesta un jour une colère et une indignation

violentes. Sous nos yeux, dans son laboratoire de tortures, un médecin, un homme qui par sa profession devrait être compatissant à toutes les souffrances, versait de l'eau bouillante sur de pauvres chiens, attachés, sans défense, et non anesthésiés ! Ce bourreau, ce sadique, comme le sont trop souvent les vivisecteurs, dut cesser son ignoble travail. Puisse tout ce que tu as fait, mon cher Edmond, pour améliorer le sort de tous ces pauvres êtres sans défense, aider un jour à faire disparaître de nos pays civilisés cette pratique brutale, barbare, cruelle, inutile, et lâche qu'est la vivisection ! "

1923 - LA SPA PREND LE STATUT D'ASSOCIATION SANS BUT LUCRATIF (A.S.B.L.)

C'est en 1923 que SPA a été constituée en ASBL, suite à la toute récente loi du 27 juin 1921 qui a créé ce nouveau statut pour les associations.

Ce qui n'était jusqu'alors qu'une association de fait, un groupement de personnes de bonne volonté, devint donc une personne morale, un organisme légal avec des droits et des obligations dont la principale est que les actions de l'asbl doivent correspondre à l'objet social qui a été décrit dans ses statuts.

Les membres élisent un conseil d'administration qui représente l'association pour tous les actes officiels puisque l'association a désormais acquis la personnalité juridique.

Le statut des asbl a évolué depuis cette époque mais les grands principes sont restés.

C'est cette date (1923) que nous prenons comme référence pour établir notre âge.



1929 - UNE PREMIÈRE LOI RECONNAIT L'ANIMAL COMME ÊTRE VIVANT

La loi du 22 mars 1929 donne enfin à l'animal une personnalité. Il est un être qui, comme l'homme, naît, vit, souffre et meurt. Cette loi sanctionnait les actes de cruauté ou de mauvais traitement dits " excessifs ". Cependant, elle avait ses limites car la notion d'excessivité était laissée à l'appréciation du juge.

La loi de 1929 a régi la protection animale en Belgique jusqu'en 1986.

1940 - PRÉSENCE DE LA SPA SUR LE MARCHÉ DE LA BATTE À LIÈGE



Le marché de la Batte fait partie intégrante du patrimoine liégeois. Chaque dimanche, il attire des milliers de personnes venues faire des achats, se promener ou encore se divertir.

Cet événement dominical a toujours été le théâtre de ventes en tous genres. Dans les années 40, lorsque la SPA a commencé son travail sur ce marché, aucune loi ne réglementait le commerce des animaux de compagnie. A l'époque, les citoyens venaient donner ou vendre à des marchands les animaux issus d'une portée non désirée, ou bien leur propre animal dont ils ne voulaient plus. Les marchands les gardaient dans des cages minuscules, ou attachés à des cordes. Bien souvent laissés en plein soleil ou sous la pluie battante, ils n'étaient ni soignés, ni abreuvés, ni nourris.

Certains marchands avaient peu de scrupules. Ils traitaient les animaux tels de vulgaires marchandises et ne se souciaient pas de leur

devenir une fois vendus. Trop souvent, ils étaient bradés aux pourvoyeurs de laboratoires qui venaient s'approvisionner à bas prix. Après le marché, les invendus étaient jetés dans la Meuse, ou, dans le meilleur des cas, stockés jusqu'au lundi matin pour être déposés au refuge de la SPA.



Les défenseurs des animaux ne pouvaient pas laisser fonctionner ce commerce odieux sans intervenir. C'est pourquoi, tous les dimanches, des bénévoles étaient présents avec une petite échoppe et un véhicule. Certains circulaient sur le marché ne manquant pas d'intervenir lorsqu'une situation était inacceptable, d'autres sensibilisaient les citoyens et récoltaient des fonds pour l'oeuvre. Une grande partie de leur travail consistait également à inciter les citoyens à leur laisser leurs animaux plutôt que de les donner aux marchands. Parallèlement, ils les faisaient directement adopter sur le marché sous le couvert d'un contrat d'adoption. Les animaux ainsi adoptés pouvaient être suivis et protégés.



Cette présence sur le grand marché liégeois a permis de porter secours à un grand nombre de chiens et de chats, de faire connaître l'action de notre oeuvre au grand public, et de récolter le soutien nécessaire à la poursuite de nos activités.

Cette action s'est poursuivie inlassablement chaque dimanche jusqu'en l'an 2000.

1949 - UN EMPLACEMENT DÉFINITIF POUR NOTRE REFUGE DE LIÈGE

En 1923, l'année de création de notre oeuvre en tant qu'ASBL, nos bureaux se trouvaient Rue Lamarck à Liège, et notre premier refuge à Bressoux était déjà fonctionnel. En 1930, nous avons déménagé vers Vottem, Rue Ferdinand Nicolay.

En 1942, grâce à un legs généreux, l'asbl fait l'acquisition du terrain de la rue Bois Saint Gilles à Saint-Nicolas (Cointe). C'était une opportunité en or : un vaste terrain de 10.000 m² dans une zone non habitée où nous ne dérangerions personne. Même si nous manquions encore de fonds pour construire un bâtiment, nous avons enfin la perspective de pouvoir nous installer définitivement après avoir transité à plusieurs endroits de la ville de Liège.

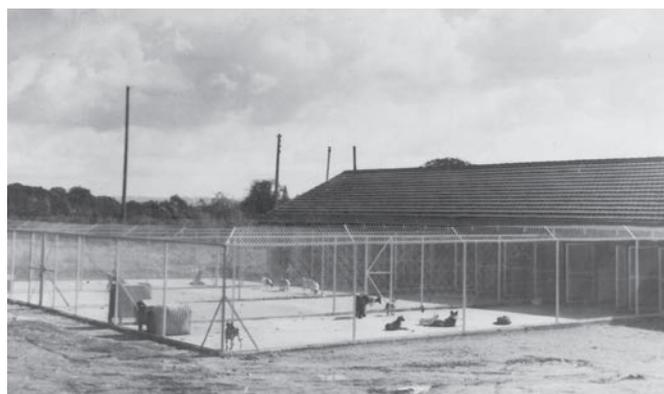
En 1945, nous nous faisons expulser de Vottem. Nous ne pouvions pas encore nous installer à Cointe car le refuge n'était pas prêt. Nous nous sommes donc réfugiés Rue de la Loi en Outremeuse jusqu'en 1948. Durant cette période, alors que le pont Maghin était détruit, c'était en barque que la courageuse Madame Leroy, présente tous les dimanches sur la Batte depuis 1943, faisait traverser la Meuse aux animaux récupérés le dimanche après le marché.

C'est en 1948 que nous avons pu installer le refuge à Saint-Nicolas où le premier bâtiment était enfin prêt à accueillir nos pensionnaires.



Cet ancien bâtiment fait toujours partie de nos infrastructures actuelles. Il constitue à présent l'allée centrale du chenil qu'on appelle le "Chenil 1". Il était composé de 2 rangées de loges pour chiens séparées par une allée centrale. En 1949 et 1950, des parcours extérieurs ont été ajoutés permettant ainsi aux chiens de prendre l'air durant la journée.

Dès 1950, les chats ont également pu disposer de leur propre chatterie, construite en bois. Nous ne disposons hélas pas de photos.





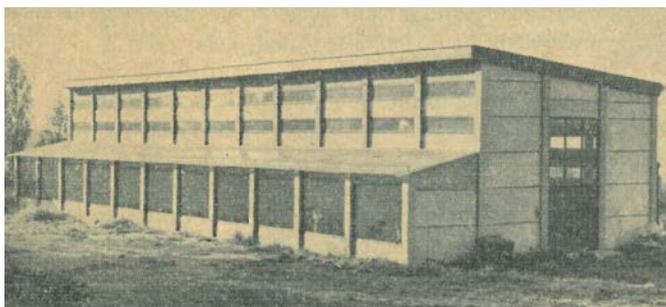
En 1961, nous inaugurons notre 2^{ème} chenil, aussi appelé le chenil " pensionnaires ". A cette époque, les départs en vacances étaient synonymes d'abandons massifs des chiens et des chats car les propriétaires trouvaient peu de solutions pour leurs compagnons. Nous avons donc construit un chenil que nous avons spécifiquement dédié à la pension canine.

Chaque nouvelle construction était réalisée avec les techniques les plus modernes de l'époque de manière à garantir le meilleur confort à nos protégés.



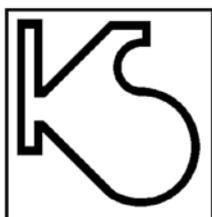
En 1968, ce sont nos chats qui ont profité d'une toute nouvelle chatterie construite cette fois en dur. Celle-ci venait remplacer les tristes enclos à chats avec cabanes en bois qui avaient déjà formidablement bien servi.

Ce bâtiment n'existe plus à l'heure actuelle, notre chatterie se trouve dans le prolongement de la zone d'accueil des visiteurs.



En 1969, nous inaugurons nos premiers bureaux. Il s'agit de l'endroit où sont réalisés administrativement tous les mouvements d'animaux. Chaque animal qui entre (trouvé errant, abandonné ou saisi) ou sort de la SRPA (restitué à son propriétaire ou adopté) doit être renseigné dans un registre. C'est une obligation légale.

En complément de cette obligation, nous établissons un contrat entre nous et la personne venue déposer ou emporter un animal. Par sa signature, elle s'engage à respecter certaines obligations. Dans le cas d'une adoption, elle s'engage notamment à bien traiter l'animal qui lui est confié. Une clause nous permet de venir visiter l'animal dans sa nouvelle famille pour vérifier son bien-être. S'il s'avère que l'animal n'est pas correctement traité, une autre clause nous permet de retirer la garde de l'animal sans avoir à entamer de longues poursuites judiciaires.



Bureau d'architecture Karl SIMON

René Munda, Président de la SRPA jusqu'en 1985

Monsieur René Munda est né à Milmort en 1910 et fit ses études à l'Athénée de Herstal. Enfant, il manifestait déjà son amour pour les animaux. Il n'était encore qu'un adolescent lorsqu'il allait s'occuper des chevaux dans les fermes environnantes, veillant à leur bien-être.



Ce fut Madame Irma Henrotin qui, à l'époque, Présidente de notre Oeuvre, lui demanda, dans les années 1944-1945, de la seconder en qualité de Secrétaire Général et, bientôt, la S.P.A. lui prit tous ses moments de liberté. C'était l'époque héroïque où la récolte des troncs dans les magasins se faisait à moto et où les locaux de la rue de la Loi abritaient, tant bien que mal, nos malheureux protégés. La construction des bâtiments de la rue Bois-Saint-Gilles, en 1949-1950, rendue possible grâce à un héritage providentiel, fut une des plus grandes joies de sa vie.

René Munda prit la succession de Madame Henrotin et devint Président de la SRPA à la fin des années 60.



Frappant à toutes les portes, se faisant souvent éconduire mais ne se décourageant jamais, il s'efforça toujours de faire passer " son message ". Il faisait également des conférences contre la vivisection, secondé par Madame Houtmeyer qui visitait les écoles et donnait des conseils, ainsi que

par Madame Garnier, sa fidèle secrétaire.

De son côté, Madame Lambertine Munda l'a toujours aidé par sa présence, tant sur le marché de la Batte qu'à nos stands Place Cathédrale, chez différents commerçants, dans la plupart des braderies, etc.

La maladie vint le frapper mais, même sur son lit d'hôpital, il se préoccupait du sort de ses protégés. Il résista contre la maladie pendant six années mais celle-ci l'emporta, en 1985, sans qu'il eut le bonheur de voir les bâtiments actuels.

Soyez remercié, cher Monsieur Munda, vous qui, jusqu'au seuil de la mort, avez donné le meilleur de vous-même pour nos compagnons abandonnés. Et que votre souvenir nous donne la force de continuer.

Notre extension dans la province du Luxembourg

La Société Protectrice des Animaux n'était pas uniquement active dans le grand Liège. Bien avant 1970, des personnes sensibles à la cause animale s'étaient déjà regroupées en région de Huy et d'Arlon et s'étaient étroitement liées au groupement de Liège mené par le Président René Munda.

Nos archives nous renseignent qu'avant 1968, la section d'Arlon disposait de 2 refuges provisoires: un à Habergy et un à Straimont. Il s'agissait de refuges sommaires et nous n'étions pas propriétaires, il nous était donc difficile d'agrandir ou de transformer les lieux.

En 1968, nous avons fait l'acquisition du terrain Route de Luxembourg à Arlon où se trouve encore le refuge actuel.



Quelle bonne nouvelle pour les animaux ! Nous allons enfin pouvoir aménager un refuge spacieux et adapté, capable de répondre à la nécessité de ce type d'établissement à l'échelle provinciale. Il nous aura par contre fallu presque 10 ans pour que les travaux complets d'aménagement du site soient terminés car nous avons été ralentis par des problèmes administratifs pour obtenir certains accords de construction.

En 1977, nous disposions enfin à cet endroit d'un refuge où tous les services pouvaient être dispensés : accueil des animaux devenus orphelins, locaux de soins et bureau pour réaliser tout le travail administratif.

Nos centres ont toujours bénéficié d'améliorations au fil des années car nous avons toujours voulu que nos installations soient conformes aux critères que nous nous imposons : sécurité, propreté et confort pour tous nos protégés. Pour le refuge d'Arlon, les améliorations les plus significatives de ces dernières années furent la construction en 2016 d'un tout nouveau bâtiment essentiellement utilisé comme centre de soins vétérinaires, puis en 2019 l'édification du nouveau chenil.

Le centre de soins vétérinaires est composé d'une salle de consultation pour ausculter les animaux malades et assurer la visite de tous les animaux qui entrent au chenil, d'un local de chirurgie permettant la stérilisation des animaux directement au refuge, d'une salle d'isole-ment pour que

les animaux opérés puissent être placés en observation dans un environnement qui favorise leur rétablissement et diminue leur stress, et d'une zone de quarantaine pour écarter les animaux malades et ainsi réduire le risque de contamination.

Le nouveau chenil construit en 2018-2019 a remplacé celui construit dans les années 70. Devenu trop vétuste, il ne répondait plus à nos propres exigences de confort pour les animaux qui y séjournent. Ce grand chantier a débuté sous l'impulsion des responsables de la fondation Amis Pour Toujours : Madame Nathalie Chantraine et Monsieur Daniel Coljon. Remercions également pour sa générosité Madame Felin qui a fait don de 200.000 € qui a permis la réalisation des travaux.

L'inauguration de ces nouvelles installations a eu lieu en juin 2019



Notre extension en région Huy-Waremme, à Wanze

La région de Huy-Waremme, quant à elle, accueille son premier "vrai" refuge en 1970, année au cours de laquelle nous avons inauguré le refuge de la rue Bettonval à Wanze. Même si nous n'en étions pas propriétaires, il nous permettait enfin de disposer d'un centre dans la région. Notre joie fut pourtant de courte durée car dès 1974 nous avons été contraints de fermer le refuge suite à une pétition lancée par les habitants du quartier dérangés par ce qu'ils qualifiaient de "nuisances sonores".



Même privé de centre dans la région, nous avons bien sûr poursuivi notre action en bien-être animal dans la région, notamment via les visites d'inspections.



C'est en 1980 que nous avons enfin trouvé le terrain de la rue Roua à Vinalmont : un site de 40 ares avec un immeuble, à 300 mètres de la plus proche habitation.



Nous avons directement entamé les travaux d'aménagement afin de le rendre opérationnel. En juillet 1981, un chenil était sorti de terre et était déjà utilisable.

Il ne pouvait pas être utilisé à 100 %, mais il était déjà fonctionnel. Lorsque la capacité maximale du refuge était atteinte, nous transférons certains animaux vers notre refuge de Liège. Cette pratique est toujours d'actualité. L'inverse étant vrai aussi, cela nous permet de sauver plus d'animaux en équilibrant les taux d'occupation des 3 refuges. Le refuge de Vinalmont fût terminé en 1983 et inauguré en septembre de la même année.



Une grande partie de l'immeuble a été entièrement rénovée et réhabilitée en 2017. Le refuge dispose maintenant d'un tout nouveau bureau d'accueil permettant aux visiteurs d'être reçus dans les meilleures conditions quelle que soit la raison qui les amène au refuge.

Derrière l'accueil, une zone de quarantaine permet d'isoler les animaux malades ou en soins. Nous ne devons plus systématiquement les transférer vers le refuge de Liège pour les soigner. Une toute nouvelle chatterie a été aménagée offrant à nos chats adoptables plus d'espace et de confort. Un nouveau cabinet vétérinaire a également été aménagé.

Le chenil se faisant vieux et ne répondant plus aux normes modernes, nous avons profité du confinement pour y entamer de très gros travaux de rénovation. La structure globale a été conservée mais tout l'intérieur a été rasé pour être reconstruit avec des techniques modernes (chauffage par le sol, isolation, ventilation, ...).

Différents aléas ont retardé ce gros chantier mais l'inauguration et surtout la remise en service du chenil rénové est prévue dans les prochaines semaines.



CLASS FOR EVERYDAY.

Avec ses lignes puissantes et ses détails raffinés, la nouvelle Classe A convainc sous tous les angles. Dans l'habitacle, vous profitez d'un luxe moderne et de technologies exclusives comme le système multimédia MBUX intuitif de dernière génération. Bref, la classe au quotidien.

Découvrez la nouvelle Classe A chez CentrEtoile à Huy ou à Hannut.

0,8 - 9,2 L/100 KM • 19 - 208 G/KM CO²_(WLTP)
Contactez votre concessionnaire pour toute information relative à la fiscalité de votre véhicule.
Informations environnementales AR 19/3/2004 : www.mercedes-benz.be - Donnons priorité à la sécurité.



CentrEtoile Huy
Quai de l'Industrie, 24 - 4500 Huy
www.centretoile.be - Tél. 085 23 69 00

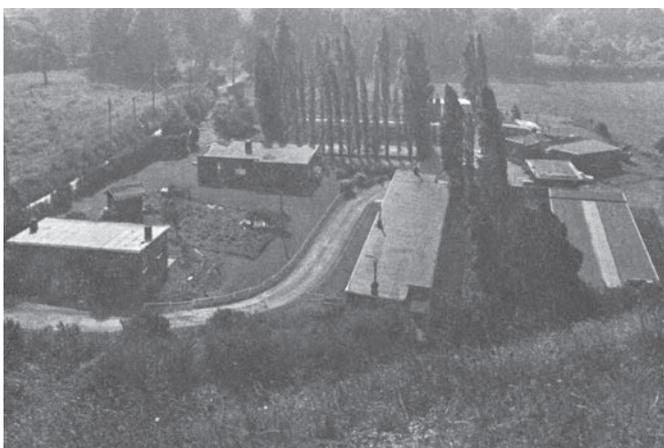


CentrEtoile Hannut
Rue de Tirlemont, 84 - 4280 Hannut
www.centretoile.be - Tél. 019 51 15 74

1975 - LE 3^{ÈME} CHENIL DU REFUGE DE LIÈGE

En 1975, nous avons inauguré à Liège notre chenil n°3. Ce 3^{ème} grand bâtiment était composé de 2 x 25 loges séparées par une allée centrale. Chacune des loges disposait de son parcours extérieur. Ce chenil était destiné à lutter contre les abandons en période de vacances, en proposant aux propriétaires d'animaux une solution à prix abordable. Notre "Chenil 2" servait déjà depuis 1961 à cette fonction. Avec le "Chenil 3", notre capacité d'accueil passait de 35 à plus de 100 chiens.

Au fil des années, le nombre d'animaux arrivant dans nos refuges ne cessant de croître, nous avons dû réaffecter le "Chenil 3" et l'avons destiné à l'accueil des animaux entrants (perdus ou abandonnés) et également à l'isolement des chiens nécessitant des soins vétérinaires.



1984 - NAISSANCE DU SERVICE AMBULANCE DE LA SRPA

C'est en 1984 que nous avons mis en fonction au refuge de Liège notre toute première ambulance animalière. A nos yeux ce service était indispensable vu l'augmentation du trafic routier qui créait de plus en plus d'accidents impliquant des animaux, et également la puissance croissante des véhicules qui augmentait la violence des chocs. Trop souvent, des animaux décédaient des suites de leurs blessures car ils étaient pris en charge trop tardivement.

La première ambulance n'était certes pas équipée comme notre ambulance actuelle, mais le véhicule répondait bien à sa fonction et la motivation de nos ambulanciers était déjà maximale.



Notre ambulance animalière actuelle dispose de tout le matériel nécessaire pour assurer une prise en charge professionnelle et un transport adapté jusqu'à la clinique vétérinaire avec laquelle nous collaborons.

Nous intervenons de jour, mais également de nuit. Tout citoyen qui trouve un animal blessé dont il ne connaît pas le propriétaire a la possibilité de prendre contact avec notre service d'ambulance (04.252.96.36). Nous intervenons toujours le plus rapidement possible.

L'ambulance liée au centre de Liège intervient dans toute la province. Le refuge d'Arlon dispose de son propre véhicule et peut également répondre à toute urgence.



loterie nationale

BIEN PLUS QUE JOUER

Le service vétérinaire de la SRPA de Liège

La SRPA est en constante évolution. Il en est de même pour le service vétérinaire et les membres qui le composent. Voici un petit tour d'horizon de ces petits et grands changements.

Mais d'abord, présentons l'équipe :

- Le service vétérinaire est composé d'un noyau dur de trois membres, deux vétérinaires et une assistante vétérinaire. Le Docteur Guiot, le Docteur Lebrun et Hélène.



- En septembre 2021, la charge de travail étant devenue trop lourde, le service vétérinaire étoffe son équipe d'une aide. Petit coup de pouce précieux dans notre quotidien pour l'entretien des locaux, faire tourner les aérosols, peser les animaux de manière hebdomadaire, ... C'est d'abord Christian qui est venu nous offrir son aide puis, Benoît.
- Le mercredi, depuis un peu plus de 4ans, nous avons la chance de profiter de l'expérience de Francine qui n'est autre que l'ancienne assistante du service. Elle vient s'occuper de nos patients félins pour leur faire de gros nettoyages d'oreilles, des aérosols, des brossages et d'autres petits soins.
- C'est cinq dernières années, nous avons également pu encadrer quelques étudiants vétérinaires pour leur stage de fin d'année. Thibaut, Manon, Antoine, Grégoire, Pauline...



- Cette année nous avons également eu le plaisir d'encadrer Henry, Inès et Loïc, nos étudiants en soins animaliers / assistant vétérinaire.
- Depuis peu, c'est le Docteur Orban qui vient le jeudi renforcer l'équipe pour nous permettre de stériliser un maximum d'animaux avant mise à l'adoption.



Un noyau dur, quelques électrons, en quelques chiffres ça donne ?

- 6058 : c'est le nombre d'animaux opérés dans les locaux de la Srpa les quatre dernières années écoulées.
- 250 : c'est le nombre animaux qui ont déjà pu bénéficier d'une chirurgie (stérilisation, énucléation, amputation, reconstruction orthopédique,...) cette année.
- Plus d'une centaine : c'est le nombre d'étudiants en médecine vétérinaire qui viennent opérer à nos côtés deux matinées par semaine. Un encadrement bienveillant, voilà un des plus beaux compliments que nous ayons reçus !



- 150 : c'est le nombre moyen d'animaux dont la santé est surveillée tous les jours. Ce nombre explose à certains moments clefs de l'année...

Les locaux :

Suite à un dégât des eaux en mars 2021, nos locaux ont été entièrement repensés puis remis à neuf.

Une pharmacie, sur mesure, sécurisée par un badge attitré à chaque membre de l'équipe vétérinaire a été installée.

Trois postes de préparation pour nos étudiants ont été créés pour pouvoir les accueillir dans le plus grand confort. Un aspirateur a même été intégré dans le mur.

Toute la luminosité a été modifiée avec l'installation de spots LED dimmables et de nouveaux scialytiques LED au-dessus de nos tables d'opérations (fini les ampoules à filaments qui nous faisaient transpirer !)

Une nouvelle machine d'anesthésie gazeuse ainsi qu'un nouveau monitoring ont été installés à la grande table de chirurgie (qui a, elle aussi, été changée pour une table plus technologique pouvant pivoter dans tous les sens). Nos deux tables de chirurgie sont donc maintenant équipées d'une anesthésie gazeuse pour assurer un maximum de sécurité à nos animaux.

Les murs ont été entièrement carrelés afin de pouvoir être facilement lavés et désinfectés.

Un tout nouveau bureau a également été créé.

Tout a été mis en œuvre pour que la sécurité et le suivi des animaux soient garantis au maximum.

Stérilisation, soins quotidiens, d'autres projets ?

- En 2019, face à la quantité importante, et grandissante, de pigeons dans notre enceinte, le service vétérinaire et le service inspection participeront à la mise en place d'un pigeonnier spécifique pour contrôler la population.
- En 2022 nous " professionnalisons " un peu la prise en charge des chatons devant aller en famille d'accueil. Grâce à Aline qui devient la responsable de ce petit monde et qui assure le lien entre famille et service vétérinaire, nous améliorons encore d'un cran notre prise charge.
- En 2021-2022 notre vétérinaire, le Docteur Lebrun, suit des cours pour se former de façon encore plus pointue à la chirurgie orthopédique.
- C'est en février 2023 que nous avons réalisé la toute première chirurgie orthopédique dans nos propres locaux de Cointe. Elles étaient auparavant réalisées dans une clinique partenaire.
- En 2023 notre chenil et notre service vétérinaire ont été agréés comme quarantaine Afscara-ge.

1986 - PREMIÈRE VRAIE LOI BELGE SUR LA PROTECTION ET LE BIEN-ÊTRE DES ANIMAUX

Avec l'augmentation de la sensibilité des citoyens à la problématique du bien-être animal, les refuges pour animaux ont acquis de plus en plus de soutien venant de tous les milieux sociaux. Face à la demande croissante d'une loi protégeant les animaux, les autorités ont dû se positionner et répondre à cette demande.

C'est après de longs mois de discussions et sous l'impulsion du sénateur Roland Gillet que la première véritable législation en matière de bien-être animal est née en Belgique. Elle a été publiée au moniteur belge le 14 août 1986.

Contrairement à la vieille loi de 1929, cette loi définissait enfin la maltraitance et la négligence, et donnait à l'animal beaucoup plus de reconnaissance. C'était une énorme avancée lorsque l'on sait qu'aujourd'hui encore beaucoup de pays ne disposent pas encore d'une pareille législation.

Nous citerons plus particulièrement une partie de l'article 4 de cette loi, qui a permis aux services inspections des refuges pour animaux de se battre pendant des années contre ce type très courant de maltraitance :

§ 1^{er}. Toute personne qui détient un animal, qui en prend soin ou doit en prendre soin, doit prendre les mesures nécessaires afin de procurer à l'animal une alimentation, des soins et un logement qui conviennent à sa nature, à ses besoins physiologiques et

éthologiques, à son état de santé et à son degré de développement, d'adaptation ou de domestication.

§ 2. Aucune personne qui détient un animal, en prend soin, ou doit en prendre soin, ne peut entraver sa liberté de mouvement au point de l'exposer à des douleurs, des souffrances ou des lésions évitables. Un animal habituellement ou continuellement attaché ou enfermé doit pouvoir disposer de suffisamment d'espace et de mobilité, conformément à des besoins physiologiques et éthologiques.

Petit à petit, des mesures supplémentaires ont été mises en place comme l'identification de certaines espèces. L'identification permet de lier un animal à son propriétaire. Autrefois effectuée par tatouage, l'identification est aujourd'hui réalisée par implantation indolore d'une puce électronique sous la peau de l'animal.

L'identification des chiens est obligatoire depuis 1998. Actuellement, 8 chiens sur 10 qui arrivent dans les refuges pour animaux sont identifiés. Grâce aux puces électroniques qui nous renseignent, via le site dog-id.be, les coordonnées des propriétaires, nous pouvons les solliciter dès l'entrée du chien au refuge : d'abord en les contactant par téléphone, puis par mail ou par courrier postal, puis en nous rendant à leur domicile si les autres démarches n'ont pas porté leurs fruits. Avant, si les chiens n'étaient pas porteurs de médailles ou si les propriétaires ne se manifestaient pas pour signaler la perte de leur animal, nous étions bloqués et obligés d'attendre sans rien pouvoir faire.





NE COUREZ PAS LE RISQUE DE LE PERDRE.

L'enregistrement est une étape facile

[+ Plus d'infos](#)



D'autre part, grâce à l'identification, plus question d'abandonner son animal le long d'une route ou dans la nature. Nous retrouvons trop fréquemment des animaux attachés à un arbre ou un poteau. Fini également de déposer son animal dans un refuge en prétendant qu'il s'agit d'un chien trouvé ! Impossible enfin de reprendre un animal en affirmant qu'il vous appartient alors que ce n'est pas le cas. Pour reprendre un animal enregistré au nom d'une autre personne, le refuge demandera l'autorisation à cette dernière.

L'identification et l'enregistrement des chats, en ligne sur cat-id.be exclusivement, sont récemment devenus obligatoires, le 1er novembre 2017, pour tous les chats nés après cette date et ceux, nés auparavant, qui sont donnés, vendus ou repris dans un refuge. Il n'est dorénavant plus permis d'acquérir un chat, à titre gratuit ou onéreux, s'il n'est pas identifié et enregistré.

Cette loi de 1986 fut une grande étape dans la protection animale en Belgique. Mais elle a aujourd'hui plus de 30 ans. Des changements significatifs ont eu lieu ces dernières années dans la société, comme internet, la naissance des réseaux sociaux, les sites de ventes d'animaux, etc. Il est donc temps de revoir cette loi en profondeur.

Lors de la régionalisation du bien-être animal en 2014, le ministre Wallon Di Antonio qui avait cette compétence parmi ses attributions a décidé de dépoussiérer la loi fédérale de 1986 avec comme ambition de mettre en place un " Code Wallon du Bien-être Animal " qui fut voté au Parlement de Wallonie le mercredi 3 octobre 2018 et sur lequel nous reviendrons.

1989 - LA GRANDE TRANSFORMATION DU CHENIL " ADOPTIONS " DU REFUGE DE LIÈGE

La fin des années 80 a été marquée par de très grands travaux au refuge de Liège.



Au fur et à mesure que notre asbl se faisait connaître, le nombre de demandes de prise en charge et d'interventions grandissait. Il était temps d'élargir notre capacité d'accueil. Après plus de 40 ans de bons et loyaux services, notre " Chenil 1 ", celui des orphelins proposés à l'adoption, a été entièrement transformé. Souvenez-vous, une allée centrale séparait 2 rangées de loges intérieures et des parcours extérieurs permettaient aux chiens de prendre l'air.

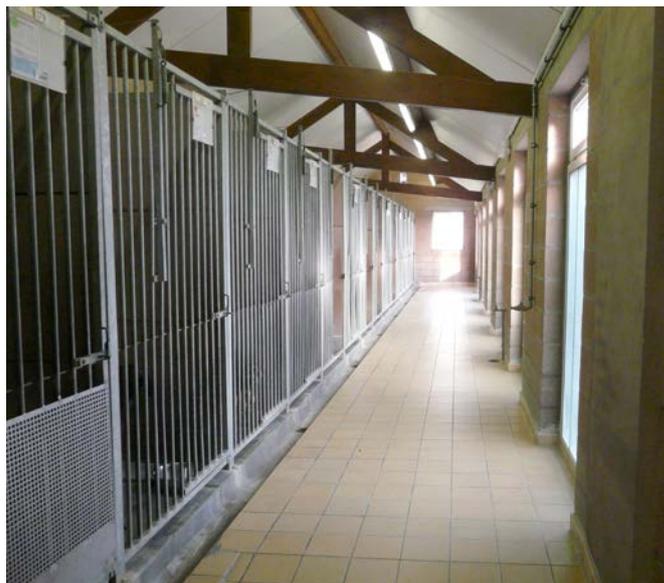
Nous avons complètement transformé la configuration de l'ancien bâtiment, et lui avons ajouté 4 extensions. Dans l'ancien corps du bâtiment, nous avons créé une salle de consultation vétérinaire et une salle de chirurgie. C'est à cette époque que nous avons commencé à stériliser (plus de 20 ans avant que cela devienne une obligation) tous les chats du refuge avant de les proposer à l'adoption. Cet espace vétérinaire était accompagné d'une zone de quarantaine post-opératoire indispensable. En effet, une opération affaiblit les animaux, il faut donc éviter qu'ils soient soumis trop rapidement à de possibles contaminations. Les refuges pour animaux sont très concernés par les maladies transmissibles puisqu'ils hébergent beaucoup d'animaux de provenances variées.

Nous y avons également aménagé un espace " laverie ". L'hygiène dans un refuge pour animaux est primordiale. Chaque loge est nettoyée et désinfectée tous les jours sans exception : du lundi au dimanche, y compris les jours fériés. Il en va de même pour les bols d'eau et de nourriture. C'est à cette fonction qu'est destinée la " laverie ", et chaque bâtiment du refuge (chatterie et chenils) dispose de cette

pièce particulière. Cela nous permet de gagner beaucoup de temps dans l'organisation générale du travail de la journée.

Nous avons créé également 2 réserves séparées : une pour la nourriture et une pour les produits d'entretien.

Les 4 extensions, que nous appelons " ailes ", ont été spécialement aménagées en allées de loges pour accueillir les chiens.



Chaque aile comporte 12 ou 13 loges, ce qui représente une capacité totale de 50 loges pour accueillir les chiens adoptables. Dès l'origine, nous avons équipé chacune des ailes du chauffage par le sol.



Outre le confort pour les chiens qui séjournent au chenil durant la période hivernale, ce système permet un séchage très rapide après le nettoyage quotidien qui se termine par un rinçage à grande eau. Il faut savoir que l'humidité entretient la maladie appelée " toux du chenil " qui est très répandue dans les endroits où vivent beaucoup d'animaux. De plus, si le chien séjourne trop longtemps sur un sol mouillé ou même simplement, il risque d'attraper des champignons entre les coussinets.

Chaque loge a une partie intérieure et une zone extérieure qui communiquent entre elles par un clapet pouvant être ouvert ou fermé, grâce à un système de poulies, sans avoir à entrer dans la loge. Une fois à l'extérieur, le chien dispose toujours de son espace individuel, à l'air libre, sous un toit composé d'ondulés transparents.

Une des extensions a été prolongée pour devenir la chatterie " adoption " qui existe toujours actuellement.



Les 4 grandes cages qui abritent nos chats adoptables sont équipées du chauffage par le sol. La partie extérieure de la chatterie adoption, notre " patio ", a été aménagée 10 ans plus tard, en 1999, sous l'impulsion de notre Présidente actuelle, Madame Ninette Vertessen-Buntinx, et avec l'aide, les conseils et surveillance infailibles de notre Secrétaire Général, le Dr Jean-Pol Guiot. Le patio est composé de 2 grands espaces

extérieurs agrémentés de structures permettant aux chats de grimper et de se percher, choses qu'ils adorent.



Les félins ont accès à l'intérieur et à l'extérieur toute la journée. Pour l'anecdote, jadis les deux espaces étaient destinés à séparer les mâles des femelles, ce qui n'est plus nécessaire depuis un bon moment puisque tous sont stérilisés.

C'est aussi à la fin des années 80 que nous avons construit notre " Chenil de nuit ".

Tout particulier ou service de Police qui trouve un animal et ne peut le garder jusqu'au lendemain a la possibilité de le déposer à cet endroit. Il est composé de 5 loges pour chiens et 6 loges pour chats. Les animaux y disposent de tout le confort nécessaire, eau, nourriture et chauffage.



SERVI-ASSUR S.A.

1993 - STÉRILISATION DES CHATS ADOPTABLES ET CAMPAGNE DE STÉRILISATION DES CHATS ERRANTS

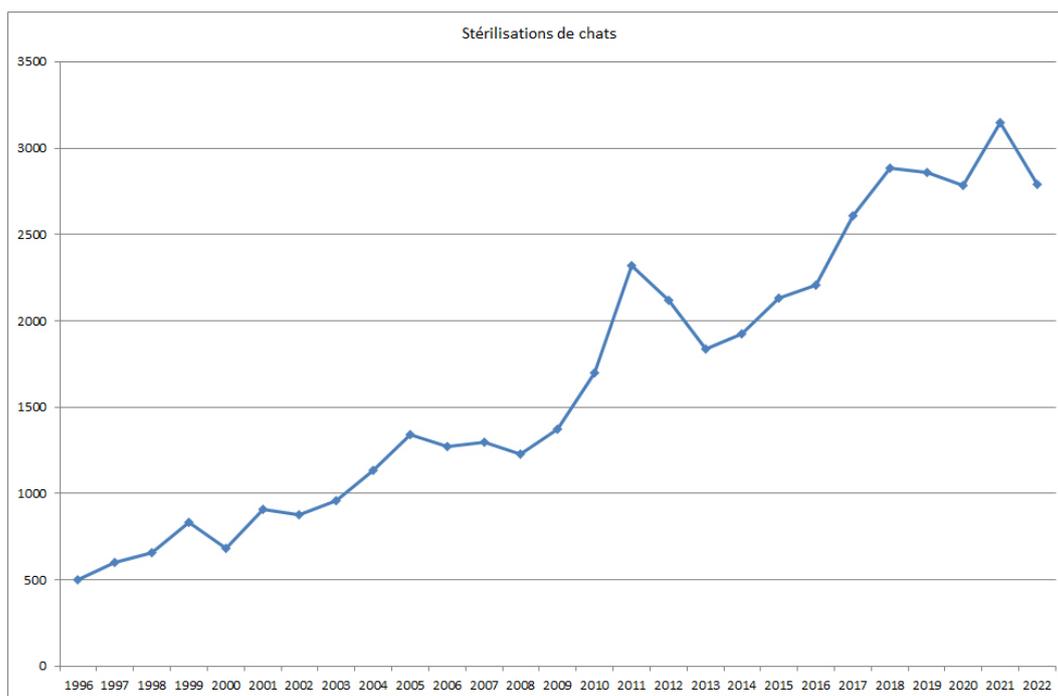
Dans les années 1990, les chats proliféraient de manière exponentielle. En période de mise bas, à notre grand désespoir, c'est plus de 600 chatons qui entraient chaque semaine dans nos refuges. Nous n'avions bien évidemment ni place, ni adoptants pour tous ces malheureux. Nous ne pouvions cependant pas rester les bras croisés : nous devions agir ! Le travail de sensibilisation à lui seul ne suffisait plus, il fallait le renforcer par une action plus directe. Et c'est sous l'impulsion du Dr Guiot, responsable du service vétérinaire, que de nouveaux objectifs ont été tracés.

Nous disposons de statistiques officielles depuis 1996, mais notre travail de stérilisation avait déjà commencé dès 1989 lorsque nous avons inauguré la première salle d'opération au refuge de Liège. Nous stérilisons et identifions tous les chats proposés à l'adoption. Cela faisait de nous des précurseurs en la matière puisque ce n'est qu'en 2012 que la législation a imposé cette mesure à tous les refuges avant que le Code Wallon du Bien-être Animal n'impose la stérilisation de tous les chats.

Dès 1993 nous avons encore étendu notre action avec le début de notre grande opération de stérilisation des chats errants. Une action qui se poursuit toujours à l'heure actuelle. Tout citoyen qui observe un problème de prolifération de chats errants dans son quartier a la possibilité de nous contacter. Nous "capturons" les chats errants, les stérilisons au refuge, puis, à condition qu'ils continuent à être nourris par le voisinage, nous les relâchons à l'endroit d'où ils proviennent. Ils peuvent ainsi vivre leur vie de chat sans possibilité de se reproduire. La seule contrepartie que nous réclamons, c'est que le demandeur soit ou devienne membre de l'asbl.

La progression s'est faite doucement, mais sûrement ! Trente ans plus tard, nous pouvons clamer haut et fort que notre action, ainsi que celle des citoyens de plus en plus attentifs au bien-être animal, porte ses fruits. Ces dernières années, en période de mise bas, nous n'accueillons plus qu'une petite vingtaine de chatons par semaine.

En ayant depuis le début de cette action pratiqué plus de 40.000 stérilisations de chats, nous avons évité des dizaines de milliers de naissances et donc, en quelque sorte, sauvé autant de dizaines de milliers de vies.



1995 - INTERDIRE LA VENTE D'ANIMAUX SUR LES MARCHÉS : LE CAS LIÉGEOIS

Outre le comportement des marchands pour qui les animaux n'étaient qu'une marchandise lucrative, la présence des chiots et chatons, peluches vivantes et attendrissantes, incitait les citoyens aux achats compulsifs et irréfléchis qui entraînaient trop souvent des abandons et des mauvais traitements. Il était grand temps de légiférer en la matière et d'interdire la vente des chiens et des chats sur les marchés publics. Ce fut chose faite en 1995.



Malheureusement, à Liège, les marchands ont vite fait de détourner la législation en ouvrant des commerces spécialisés sur les quais de la Batte. Les échoppes dominicales se sont alors transformées en magasins définitifs, donc non visés par l'interdiction. Ils étaient bien évidemment ouverts le dimanche, mais également du jeudi au samedi.

Après des années de combat, nous avons fini par avoir raison de ces commerces honteux. Le coup de grâce à ces pseudo-animateries leur a été donné par le Code Wallon du Bien-Etre Animal qui règlemente très strictement les commerces d'animaux.



Madame Leroy (1905-1997)

Nous remercions toutes les personnes au grand coeur qui ont mis tant d'énergie à défendre notre cause et à faire progresser notre oeuvre. Certaines vivent encore et se reconnaîtront, et d'autres nous ont quittés. Soyez toutes et tous remerciés pour ce que vous avez accompli !

1997 fut marqué par le décès d'une personne dont nous souhaitons explicitement parler. A 92 ans, après toute une vie consacrée au bien-être des animaux, Madame Leroy nous a quittés.

Elle participa aux premiers balbutiements de notre Société en 1923 et sa plus belle récompense fut certainement de voir progresser celle-ci. Tout le monde doit se souvenir de cette collaboratrice dévouée qui, avec son amie Suzanne Verhasselt, par tous les temps et en toutes saisons, accompagnait notre camionnette sur la Batte tous les dimanches.

Car la Batte c'était son cheval de bataille, soit au pied du camion pour recueillir les animaux abandonnés, soit en sillonnant les endroits où des marchands ou des particuliers vendaient des animaux. Fustigeant ces personnes lorsque ces animaux étaient " parqués " dans des conditions déplorables, faisant parfois appel à la Police, elle allait même jusqu'à acheter, de ses propres deniers, ceux qui n'avaient pas été vendus afin de les soustraire à une mort certaine précédée d'atroces souffrances car, à une certaine époque, ils risquaient de devenir la proie des pourvoyeurs de laboratoires qui les rachetaient à vil prix.

Au nom de nos protégés, encore merci !



1998 – RESTRUCTURATION DE NOTRE SERVICE INSPECTIONS

Les animaux sont très souvent les victimes de maltraitements en tous genres. Il peut s'agir de maltraitance grave comme de ne pas l'abreuver, le nourrir ou lui infliger une souffrance physique inutile, de maltraitance par ignorance car on est inconscient de ses besoins fondamentaux, ou de négligences comme le laisser vivre dans la saleté.

[Avant toilettage et après]



Le service Inspections de la SRPA existe depuis la création de l'association. Les citoyens sont nos yeux et nos oreilles sur le terrain. Ils ont la possibilité de prendre contact avec nous s'ils considèrent qu'une situation dans laquelle se trouve un animal est inquiétante. Le moyen le plus efficace de nous signaler un cas est notre site internet sur lequel un formulaire permet de donner toutes les informations et également de transmettre des photos (www.srpa.net rubrique " nous contacter ", " animaux maltraités ").

Signaler un animal maltraité ou en danger

Complétez soigneusement ce formulaire puis cliquez sur "envoi" pour nous le transmettre. Une confirmation apparaîtra quelques secondes plus tard sur votre écran.

Nous ne traitons pas les plaintes anonymes; veuillez compléter toute les cases de la section "coordonnées". Si vous souhaitez garder l'anonymat, cochez la case "Je souhaite garder l'anonymat" et vos coordonnées ne seront pas divulguées.

Notre champ d'action est limité aux provinces de Liège et de Luxembourg (Belgique).

Pour nous contacter

Nom :

Prénom :

Adresse (rue) :

Numéro :

Code postal :

Localité :

Téléphone 1 :

Téléphone 2 :

E-mail :

Courriels d'information : J'accepte de recevoir les courriels d'information
 Je refuse de recevoir des courriels d'information

Je souhaite garder l'anonymat : Oui Non

Animaux concernés : chien(s)
 chat(s)
 chevaux
 oiseaux
 autre(s)

Description du problème



Nous envoyons alors sur place des représentants de l'asbl qui tentent de voir les animaux afin d'évaluer la situation. La plupart du temps, le dialogue avec le propriétaire suffit à obtenir les améliorations nécessaires. Nous demandons certains changements et veillons à ce qu'ils soient réalisés. Lorsque la situation est trop grave, que le dialogue est impossible ou que nos exigences ne sont pas respectées, nous faisons appel aux autorités qui ont le pouvoir de faire respecter la loi et, si besoin, de procéder à la saisie des animaux.

C'est en 1998 que la SRPA a décidé de professionnaliser le service inspections grâce à l'engagement d'un employé à temps plein qui en a pris la direction en tant que salarié et a entamé une restructuration de son fonctionnement.

Auparavant la province de Liège était divisée en secteurs et chaque secteur avait son responsable. Les informations n'étaient pas centralisées dans une base de données commune (plaintes déposées, endroits des plaintes, rapports d'enquête et d'intervention, etc.) et ne pouvaient donc pas circuler correctement entre les secteurs. Un organe de coordination, ainsi qu'un outil informatique, ont nettement professionnalisé le service Inspections de la SRPA.

Jadis les bénévoles ne recevaient pas de formation préalable pour une tâche pourtant essentielle mais délicate et nécessitant diverses compétences : une connaissance théorique des législations pour pouvoir les transposer aux situations réelles, des facultés de médiation pour dialoguer avec les propriétaires, et une certaine psychologie pour obtenir les changements souhaités en évitant de rompre le dialogue. Actuellement, grâce à une formation interne

préalable, nous mettons dans les mains de nos bénévoles les outils nécessaires pour réussir les missions qui leur sont confiées.

En 1998, la SRPA a décidé d'équiper son service Inspections d'un véhicule dédié spécifiquement aux contrôles en maltraitance. L'année suivante un deuxième véhicule a été acquis afin de permettre à 2 équipes d'inspecteurs d'être simultanément sur le terrain.

Nous ne pouvons parler du service Inspections sans évoquer Madame Mireille Limme, véritable cheville ouvrière qui y oeuvre depuis plus de 40 ans. Sa volonté, sa ténacité et son perfectionnisme ont sauvé une quantité de vies non comptabilisable.

L'excellent travail réalisé par nos équipes nous a permis de prouver notre professionnalisme. Ainsi, nous avons obtenu autrefois un accord avec le Parquet de Liège pour qu'un magistrat en bien-être animal soit désigné dans l'arrondissement judiciaire de Liège. Le fait d'avoir à Liège un magistrat de référence pour le bien-être animal a permis d'améliorer l'efficacité de nos actions. Plusieurs magistrats se sont succédés au fil des années et ce système a très bien fonctionné jusqu'à la régionalisation du bien-être animal.



Wallonie

BIEN-ÊTRE ANIMAL



Désormais, lors de saisies d'animaux, notre service travaille en relation avec l'Unité Bien-être Animal (UBEA) du Service Public de Wallonie (SPW).

Le service Inspections dispose également d'un département dont l'unique fonction est de planifier une visite à chaque chien adopté. Cette visite est systématiquement planifiée quelques mois après l'adoption. Elle nous permet de prendre des nouvelles de notre ancien pensionnaire et de nous assurer que tout se passe bien dans son nouveau foyer.

2004 – RECONSTRUCTION DE NOTRE " CHENIL 2 " ET INSTALLATION D'UNE CENTRALE D'ÉPURATION

Le service " pension " a continué de fonctionner avec le seul " Chenil 2 " du refuge de Liège jusqu'au début des années 2000. A cette époque, estimant notamment que l'offre de pension était suffisante, nous avons choisi de consacrer les loges du chenil 2 à d'autres fonctions que nous considérons comme très importantes.

D'une part nous accueillons en hébergement d'urgence les animaux des personnes hospitalisées ou dans une difficulté telle qu'elles ne savent plus en assurer la garde. L'hébergement est provisoire, quelques jours tout au plus, le temps de trouver une autre solution. D'autre part nous accueillons les animaux saisis pour mauvais traitements, nous les soignons et nous en occupons en attendant qu'une décision administrative ou judiciaire soit prise à leur sujet.

[avant]



[après]

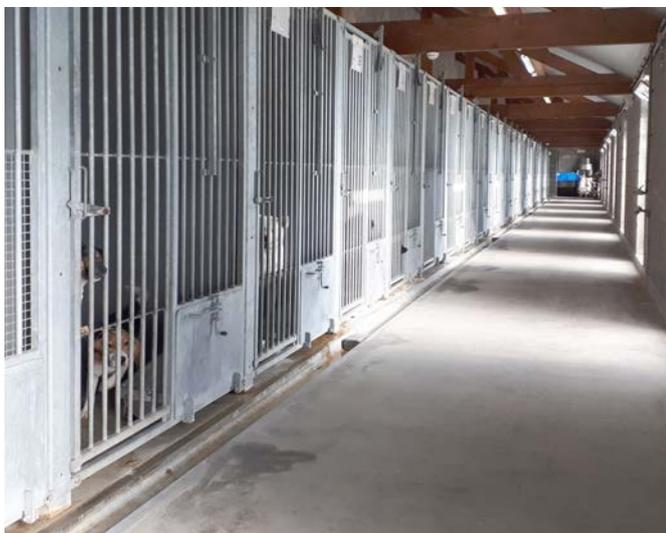


En 2004, ce fut au tour du " Chenil 2 " de bénéficier d'un lifting bien nécessaire. En fonction depuis 1961, son état général ne répondait plus aux critères que nous nous fixons en matière de confort et d'équipement. C'est grâce au legs de Madame Lambertine Thonon, la veuve de notre ancien président René Munda, qu'il nous a été possible de réaliser les travaux de reconstruction du " Chenil 2 ". Comme nos autres chenils, il est équipé du chauffage par le sol.

Contrairement aux chiens détenus au " Chenil 1 ", celui des chiens adoptables, les chiens saisis ne peuvent pas recevoir de promenade de nos bénévoles. En effet, ils ont été pris de force à leur propriétaire et nous sont confiés par les autorités. Les sortir en rue ou même simplement sur notre propre site représente un risque que nous ne souhaitons pas courir. Pour tenter néanmoins de leur offrir un minimum de confort, nous avons profité des travaux de rénovation pour aménager une cour de promenade située



entre nos bâtiments. Cet espace " extérieur " couvert et sécurisé est invisible et inaccessible aux visiteurs. Il permet aux chiens saisis de se dégourdir les pattes quelques heures par jour.



Parallèlement à la rénovation du chenil 2, nous avons fait installer la même année une station d'épuration. Le nettoyage et la désinfection quotidiens des cages des animaux étant impératif, nos rejets d'eau souillée sont conséquents. Comme il est évident que la protection de la nature est étroitement liée à la protection des animaux, il était important pour nous de rendre à la nature une eau non polluée.



Comment aider la SRPA ?

DON UNIQUE OU REGULIER

Pour nous aider financièrement, il suffit de verser votre don sur le compte bancaire de l'association :

BE16 2400 0200 5274 - BIC : GEBA BEBB

Vous pouvez aussi décider de nous aider de façon régulière en donnant un ordre permanent à votre banque.

Dans les deux cas, si vous recevez la revue à votre nom, mentionnez la communication structurée qui se trouve dans le cadre en haut du verso de la feuille de routage. Elle commence par +++1.

LE LEGS TESTAMENTAIRE

En léguant tout ou une partie de votre patrimoine à la SRPA, vous soutenez la cause animale, vous aidez l'association à assurer sa pérennité, vous lui donnez les moyens pour mener ses actions et vous renforcez son engagement. Quel que soit le patrimoine que vous nous destinez, soyez persuadé(e) que nous en ferons très bon usage au nom des animaux que nous chérissons tant.

Prenez contact avec nous au **04 252 96 36** pour discuter de votre projet.



2006 - FORCER LES MARCHANDS D'ANIMAUX DE LA BATTE À RESPECTER LA LOI

La loi du 14 août 1986 stipule que toute personne qui recueille un animal est tenue de le déposer dans un refuge pour animaux ou de le confier à l'administration communale de l'endroit où il a été trouvé. Pourtant, dans les années 2000, même si les mentalités avaient évolué, les citoyens continuaient à venir déposer auprès des marchands les chiots, mais surtout les chatons dont ils souhaitaient se séparer. Ils agissaient par habitude, ou pour éviter de les déposer à la SRPA qui avait la réputation de pratiquer l'euthanasie. Les marchands acceptaient les animaux à partir du jeudi et les vendaient jusqu'au dimanche à la fermeture du marché. Personne ne respectait la loi.

A chaque fin du marché de la Batte, surtout en période de mise bas des chattes, la situation était dramatique : nous devions gérer l'arrivée d'un grand nombre de chatons amenés par les marchands. Vu leur nombre, il nous était tout bonnement impossible de leur trouver des adoptants. De plus, nous étions impuissants car les personnes face à nous n'étaient pas les

propriétaires, nous ne pouvions donc pas les responsabiliser et les sensibiliser notamment sur l'importance de la stérilisation.

La loi de 1986 s'applique également aux marchands. S'ils décident d'accepter les animaux des particuliers, ils doivent les renseigner dans un registre répertoriant les entrées et sorties d'animaux. Dans la pratique, cette obligation n'était pas respectée par certains.

En 2006, nous avons pris une décision radicale. Nous avons purement et simplement refusé que les marchands viennent nous déposer leurs invendus.

Afin de faciliter cette transition, nous sommes retournés sur le marché de la Batte durant 2 ans, entre 2006 et 2008, durant les périodes de mise bas, notamment pour que les marchands puissent directement diriger les citoyens vers notre stand s'ils avaient des chiots et chatons à déposer. Via notre slogan, le but de notre action était bien visible : " NON à l'euthanasie, OUI à la stérilisation ". En récupérant les animaux directement des particuliers, nous pouvions sensibiliser ceux-ci. Nous pouvions également situer les zones dans lesquelles proliféraient les chats errants de manière à pouvoir les stériliser.



2009 – FIN DE LA VENTE DES D'ANIMAUX DANS LES SUPERMARCHÉS

A l'occasion d'une visite qu'elle rendait à la SRPA, nous avons fait part à Madame Christine Defraigne, alors députée, du problème de la vente d'animaux dans les supermarchés animaliers.

Nous lui avons expliqué notre inquiétude face à ces animaux vendus, à côté des boîtes ou des sacs d'aliments, dans de grandes surfaces, et achetés à crédit. Peu de temps après notre rencontre, un projet de loi a été initié par Madame Defraigne et finalement adopté en 2009. Finis les achats impulsifs, à crédit, et n'importe où. L'adoption ou l'achat d'un animal doit être un acte réfléchi et il n'est désormais plus question d'acquérir un animal comme on le ferait par exemple pour une machine à lessiver.

2013 - LA CHATTERIE QUARANTAINE A ÉTÉ RÉNOVÉE EN PROFONDEUR ET AGRANDIE

Quel est le parcours d'un chat lors de son séjour à la SRPA ? Tout d'abord, il est placé en observation afin de s'assurer qu'il n'est pas porteur d'une maladie. S'il est malade, il est soigné par notre service vétérinaire jusqu'à son rétablissement complet. Lorsqu'il montre tous les signes apparents de guérison, il est stérilisé et gardé quelques jours en observation. Enfin, il arrive à l'étape adoption où nous espérons toujours qu'il trouvera rapidement une nouvelle famille. La chatterie quarantaine est la zone

du refuge où sont gardés les chats entre leur arrivée au refuge et leur mise à l'adoption.

Notre ancienne chatterie quarantaine était composée de 2 pièces distinctes. Une grande pièce était équipée de plusieurs blocs de cages tels qu'illustrés sur la photo.



Elle pouvait accueillir à elle seule entre 30 et 40 chats, mais l'inconvénient de cet aménagement était la proximité des cages qui favorisait la transmission de maladies virales. La seconde pièce était équipée de 2 grandes cages qui accueillait pour leur convalescence les chats qui venaient d'être stérilisés. Elle disposait également de 6 petites cages permettant un traitement par aérosol.

En 2013, nous avons rénové en profondeur et agrandi notre chatterie. L'aménagement intérieur a été entièrement repensé. Elle est à présent composée de 4 pièces bien séparées : une zone spécifique pour les chats qui viennent d'arriver au refuge (Q2), une zone pour les chats contagieux (Q1), une zone pour les chats sains en attente de leur stérilisation ou venant d'être stérilisés (Q3), et un cabinet vétérinaire pour les soins quotidiens (VetCat). La capacité totale d'accueil dépasse à présent les 80 individus qui sont détenus dans des conditions optimales : nettoyage et désinfection quotidiens, cages aérosols modernes pour soigner les contaminés, chauffage dans chaque cage sous forme de plaque chauffante, air conditionné pour l'été, diffusion de musique et brumisation d'huiles essentielles.



Tous ces aménagements sont propices à un rétablissement rapide et une diminution du stress lié au passage en refuge.



2015 – LE CONSEIL WALLON DU BIEN-ÊTRE DES ANIMAUX

En juillet 2014, la matière du bien-être animal est passée du pouvoir fédéral au pouvoir régional lors de la 6ème réforme de l'état.

Le Conseil Wallon du Bien-être des Animaux (CWBEA) est un organe consultatif créé en 2015 qui a pour mission d'étudier les problèmes en rapport avec la protection et le bien-être des animaux. Il donne son avis sur les affaires dont l'examen lui est confié par le Ministre ou le service qui a le bien-être des animaux dans ses attributions et il peut également leur soumettre toute proposition. Il est composé de représentants des différents secteurs animaliers : associations de protection animale, refuges pour animaux, commerçants et éleveurs d'animaux de compagnie, ordre et association des vétérinaires, et associations agricoles. Il faut préciser que les membres du CWBEA sont tous bénévoles.

Deux des administrateurs de la SRPA ont fait partie du premier CWBEA. Il s'agit de Madame Nadine Lavallée, administratrice de l'asbl, et du Dr Jean-Pol Guiot, administrateur et Secrétaire Général de l'asbl depuis 1997.

Cet outil politique consultatif a été initié et défini dans la loi du 14 août 1986. Il existait donc avant la régionalisation et s'appelait " Conseil fédéral du bien-être des animaux ". Il a permis de nombreuses avancées légales significatives en faveur des animaux, notamment la stérilisation obligatoire des chats, l'obligation pour les chevaux de bénéficier d'une zone abritée en prairie, ainsi qu'une toute première réglementation sur les poneys de kermesse.



2017 - LE CHENIL 3 DU REFUGE DE LIÈGE EST ENTIÈREMENT RÉNOVÉ

Entre octobre 2017 et février 2018, nous avons entièrement rénové notre " Chenil 3 ".

Le travail a commencé par une mise à nu. Tous les éléments intérieurs ont été enlevés : les portes et grilles des cages, les murs de séparation entre 2 cages, les systèmes d'ouverture menant vers les parcours extérieurs, et jusqu'au revêtement de sol (carrelage et béton).

Pour la rénovation, nous avons minutieusement sélectionné les matériaux utilisés pour que leurs qualités et leurs propriétés répondent au mieux à l'usage auquel nous les destinons. L'expérience nous a appris que les chenils subissent des agressions quotidiennes provenant des animaux (griffes, dents), de leurs déjections (matières fécales, urines acides), mais aussi de la désinfection et du nettoyage à haute pression que nous pratiquons. Il était donc impératif de choisir des matériaux appropriés qui résistent au mieux à ces agressions, et qui pourront donc durer plus longtemps.

Pour le confort des animaux, tous nos chenils sont équipés du chauffage par le sol. Les tuyaux permettant le fonctionnement de ce système



sont coulés dans le béton. Avec les années, les anciens tuyaux étaient fortement abîmés. Tous ont été remplacés par des tuyaux aux normes actuelles qui pourront " tenir " en principe de nombreuses années.

Nous avons également entièrement rénové notre salon de toilettage situé au centre du " Chenil 3 ".



2018 – CODE WALLON DU BIEN-ÊTRE ANIMAL

Lorsque Monsieur Carlo Di Antonio a été désigné Ministre Wallon du Bien-être animal après la régionalisation de 2014, il a annoncé son souhait de réformer la loi fédérale du 14 août 1986. Trente années après son adoption, il devenait effectivement urgent de moderniser ce texte afin de répondre aux préoccupations et enjeux actuels en matière de bien-être animal.

La principale avancée de la législation est son article D.1 qui confère à l'animal la qualité d'être sensible. L'article D.6 instaure le permis de détention d'un animal (désormais nécessaire pour tout achat ou adoption d'un animal de compagnie).



Art. D.1

L'animal est un être sensible qui possède des besoins qui lui sont spécifiques selon sa nature

Art. D.6. § 1^{er}.

Un permis est nécessaire pour détenir un animal.

Toute personne détient de plein droit et de manière immatérielle le permis visé à l'alinéa 1^{er} pour autant que le permis n'ait pas été retiré, de manière permanente ou temporaire, en vertu d'une décision, judiciaire ou administrative, coulée en force de chose jugée, aux motifs d'une infraction au présent Code ou à ses arrêtés d'exécution.

Lorsque la personne qui détient l'animal est une personne physique, elle doit avoir atteint la majorité.

Art. D.8. § 1^{er}.

Toute personne procure à l'animal qu'elle détient une alimentation, des soins et un logement ou un abri qui conviennent à sa nature, à ses besoins physiologiques et éthologiques, à son état de santé et à son degré de développement, d'adaptation ou de domestication.

L'espace, l'éclairage, la température, l'hygrométrie, la ventilation et les autres conditions ambiantes sont conformes aux besoins physiologiques et éthologiques de l'espèce.

Nous nous réjouissons de ce gros progrès en matière de bien-être animal, et espérons que les régions bruxelloise et flamande suivent rapidement notre voie.

TÉMOIGNAGE : LA SRPA FÊTE SES 100 ANS

La Srpa fête ses 100 ans !



Je ne vais pas vous faire un historique de ses 100 ans d'Histoire, mes collègues feront ça bien mieux que moi.

Par contre, laissez-moi vous embarquer dans ce que je connais le mieux, les 5 dernières années de l'histoire.

L'histoire avec un petit " h " , ce n'est pas la création des nouveaux bâtiments, ce n'est même pas les grandes avancées dans le bien-être animal réalisées ces 5 dernières années.

L'histoire, celle avec un petit " h ", c'est celle des animaux qui nous sont si chers qui vivent dans nos murs ou en dehors ; c'est celle de ces hommes et de ces femmes qui, chaque jour, se battent pour Sauver, Respecter, Protéger et Aimer.

C'est l'histoire du Docteur Guiot, cet Homme de l'ombre pour qui j'éprouve un immense respect. C'est celle de ces deux femmes à qui j'aimerais pouvoir un peu ressembler quand je serai grande.

C'est celle de ces collègues de l'accueil et du service inspection qui affrontent ce que l'humain peut avoir de plus nauséabond et de plus triste.

C'est celle de ces collègues qui sont devenus des amis ou de la famille.

C'est celle de ces bénévoles dont l'abnégation force le respect.

C'est celle de mon binôme vétérinaire qui m'est si cher.

C'est celle de ces centaines, de ces milliers d'animaux pour qui nous nous battons parfois si fort.

Et, c'est aussi un peu la mienne, petite assistante vétérinaire un peu trop rêveuse et idéaliste.

Je ne vous le cache pas, travailler pour cette vieille Dame qu'est la Srpa demande beaucoup de dévouement et de force.

C'est parfois très dur autant physiquement que mentalement et pourtant... et pourtant je pense que j'ai eu beaucoup de chance et que j'ai fini par trouver MA place.

A vous tous qui me permettez d'écrire l'histoire, merci !

A nous tous qui écrivons l'Histoire, courage ! Ils en valent la peine !

Hélène Lambert, assistance vétérinaire

2023 – NOUVEAU BÂTIMENT D'ACCUEIL

Après avoir transformé, rénové, modernisé toutes les installations qui accueillent nos animaux, un nouveau projet a germé dans les têtes pensantes du refuge : optimiser et améliorer l'accueil des visiteurs. Par année, ce sont des milliers de personnes qui passent les grilles du refuge. Dans des buts divers : adopter, récupérer leur animal perdu, changer la propriété d'un animal adopté chez nous et confié à un autre maître, mettre à jour des données administratives, abandonner ou encore venir s'expliquer avec notre service inspection, pour ne citer que les principaux.

Depuis toujours, les visiteurs étaient reçus par les employé(e)s à un seul et même comptoir. Les dialogues se superposaient ; la discrétion était quasi impossible à respecter ; la prise en charge individuelle, dans le calme, était un défi quotidien. Or, derrière chaque cas à traiter se trouve le sort d'un animal... Les conditions d'accueil des visiteurs sont, dès lors, primordiales pour que tous les pensionnaires d'un jour, un mois, un an ou plus, voient leur avenir assuré. Sans compter qu'il est délicat de mettre côte à côte, une personne qui vient adopter et une autre abandonner...

Le projet était né. Sa conception intellectuelle pouvait commencer. Bien entendu, cela a pris du temps. Tout devait être minutieusement pensé pour pouvoir gérer le flux des visiteurs et leur prise en charge optimale. S'ensuivirent des cerveaux en surchauffe ! Il fallait trouver des collaborateurs (architecte, coordinateur des travaux, corps de métier, ...) et un plan financier qui tienne la route. Dans le tourbillon des réflexions et recherches, c'est le moment de citer un homme sans qui rien n'aurait été possible : Pierre Cobus. Assureur de métier Pierre est aussi membre associé et administrateur bénévole pour la SRPA depuis plusieurs années, tout comme l'a été son père avant lui. Les Cobus et la SRPA, c'est une histoire de famille ! Malgré un agenda chargé, Pierre a relevé le défi de coordonner le chantier. Et ce ne fut pas une mince affaire...

Alors que les travaux sont prêts à être lancés, la date fatidique est arrivée : le 13 mars 2020, le monde s'est arrêté ! Covid. Un mot qui résonne encore dans toutes les têtes et n'a pas fini de faire parler de lui. Pas le choix, tout

est paralysé. Le refuge, mais aussi le monde des entreprises et donc des entrepreneurs. Le projet du nouvel accueil est totalement mis en suspens pour se concentrer sur un impératif vital : continuer à assurer le bien-être et les soins à nos pensionnaires alors que la pandémie recommande à tout un chacun de ne pas sortir de chez soi. Bien évidemment inenvisageable avec les 300 animaux présents au refuge. Les agents animaliers, le service vétérinaire doivent continuer à travailler. Avec une angoisse : ne pas tomber malade ! Si par malheur, la Covid devait se répandre parmi le personnel essentiel à la survie des animaux, qu'allions-nous faire ?

Nouvelle chauffe des esprits pour mettre en place des règles sanitaires hors du commun. Masque, bien entendu ; désinfection accrue ; personnel limité et trié sur le volet pour assurer les soins essentiels (nettoyage, nourrissage, soins vétérinaires, promenades des chiens,...) ; recommandation stricte de ne fréquenter personne en dehors du refuge ; organisation de l'accueil des visiteurs sur rendez-vous pour continuer les adoptions ; mise en place du télétravail pour les employé(e)s afin d'assurer les prises en charge des appels téléphoniques ; organisation du travail de notre ambulance animalière qui a continué de traiter les urgences sur le terrain, etc. Tous ces efforts n'ont pas été vains : pas de contagion au sein du refuge et des loges qui se sont vidées comme jamais en un an.

Petit à petit, la Covid s'est endormie et la vie a pu reprendre une presque normalité. Notre projet aussi !

Avant d'entamer la démolition de notre comptoir d'accueil, des containers de bureaux ont été installés pour pouvoir continuer à travailler. Toute l'informatique y a été transférée et le 2 avril 2021, les travaux de démolition ont enfin commencé.

Malheureusement, la pandémie a eu des répercussions : la disponibilité des matériaux a fondu et leur coût a été multiplié par deux voire trois ! Les délais n'ont eu de cesse que de s'allonger et nos caisses de se vider... Un coup dur pour le refuge...

Mais aujourd'hui, après deux ans de travaux, le tout nouvel accueil se dresse enfin dans nos murs !

Quatre bureaux individuels permettront d'écouter, de répondre, de conseiller nos

visiteurs ; une salle d'attente lumineuse et accueillante offrira une attente agréable et sereine; des couloirs, de part et d'autres des bureaux verrés, faciliteront et sécuriseront les allées et venues des chiens en minimisant les croisements parfois sportifs ; un local uniquement dédié à nos précieux bénévoles leur permettra d'être encore plus efficaces dans l'accompagnement des adoptants potentiels et dans le soutien indispensable qu'ils apportent aux employés ; notre service inspections retrouve le bureau qu'il occupe depuis plus de 20 ans, mais entièrement modernisé et à côté duquel se trouve celui de son équipe.

Un tout nouveau programme informatique a été élaboré pour diminuer l'attente et assurer un suivi efficace et personnalisé des demandes de chacun.

Au-delà de l'image du refuge qui se modernise et s'embellit, c'est la prise en charge personnalisée du visiteur, qui compte sur notre asbl, qui est mise au centre de nos préoccupations. Les animaux dépendent à cent pourcents des humains ; bien accompagner l'un permet de s'assurer du devenir de l'autre.

Sauver, Respecter, Protéger, Aimer est et restera notre devise et le guide de tous nos actes.

Ingrid Swinnen, responsable accueil

(avant)

(après),
chantier
presque
terminé



LE LOCAL NACS

(Nouveaux Animaux de Compagnie)
EST REPENSÉ.



Les NACs sont de plus en plus présents dans les familles, une nouvelle tendance qui a ses conséquences pour notre refuge... Ils affluent : soit recueillis, abandonnés ou saisis ; leur nombre ne cesse d'augmenter. Le refuge, une nouvelle fois, a dû s'adapter.

Lapins, hamsters, cobayes (ou cochon d'Inde), rats, souris, chinchillas, et bien d'autres sont devenus des pensionnaires habituels.

Des meubles " cages " ont été achetés pour les loger au mieux ainsi que des armoires pour stocker leur alimentation particulière ; l'air conditionné a été installé et nos agents animaliers formés pour veiller à leur bien-être. Des bénévoles dévoués oeuvrent aussi chaque jour pour nettoyer, nourrir (ils sont friands de légumes et de fruits frais !) et donner, à ces petites boules de poils, quelques câlins indispensables.

Il est important de souligner que notre refuge n'a pas l'infrastructure et l'agrément nécessaire pour héberger certaines espèces (comme les reptiles, les sauriens, etc) mais nous mettrons toujours tout en œuvre pour trouver une solution à leur prise en charge et les envoyer vers des refuges qui détiennent l'agrément indispensable à leur accueil.

Le maximum a été fait pour que leur séjour soit le plus agréable possible mais l'explosion du nombre de NACs arrivant chez nous devient un réel problème.

Puisse cet effet de mode rapidement diminuer...

VOTRE SRPA AUJOURD'HUI !

A l'heure actuelle, la SRPA gère 3 refuges pour animaux situés à Liège, Vinalmont et Arlon. Elle accueille, soigne et loge plus de 3000 animaux par an. Grâce à ses infrastructures, elle assure l'hébergement de ses protégés dans les meilleures conditions possibles.

Elle dispose d'une équipe de 40 collaborateurs rémunérés. Gardiens animaliers, équipe vétérinaire, employés du service Inspections, employés d'accueil et employés administratifs assurent toutes les tâches essentielles au bien-être et à la protection des animaux, à l'entretien des installations et des locaux, et au développement de l'asbl.

Elle bénéficie de l'aide inestimable de 150 bénévoles qui offrent aux animaux ce qu'ils ont de plus précieux, leur temps. Ils promènent les chiens, accueillent les visiteurs et conseillent les adoptants dans leur choix, visitent les chiens adoptés pour s'assurer que tout se passe bien dans leur nouveau foyer, aident aux tâches de nettoyage et de désinfection, secondent le service Inspections lors des visites aux endroits où des animaux sont signalés en danger.

L'association est actuellement pilotée par Madame Ninette Vertessen-Buntinx, Présidente de l'association depuis 1995, et le Dr Jean-Pol Guiot, Secrétaire Général depuis 1997. Ce tandem, aidé par le Conseil d'Administration, a généré d'énormes avancées au niveau des infrastructures, du confort et du bien-être des animaux lors de leur séjour au refuge, et de l'organisation interne du travail pour le rendre plus efficace. Un merci tout particulier à ces administrateurs bénévoles pour leur énorme contribution.

La SRPA ne reçoit pas d'aide financière fédérale, provinciale ou communale. Elle vit essentiellement grâce à des dons privés (dons ponctuels, ordres permanents, donations d'objets de valeur ou d'argent, et legs testamentaires). Votre soutien est donc primordial à notre survie.



QUELQUES CHIFFRES DE **2022** |



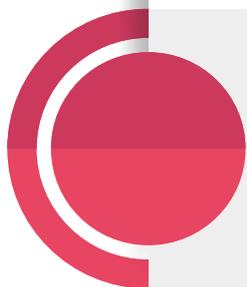
La SRPA a fait adopter **2203** chiens et chats. Elle place les animaux dont elle est devenue propriétaire dans de nouvelles familles, sous contrat d'adoption pour les protéger efficacement. Tous les chats et une majorité de chiens sont stérilisés avant de quitter le refuge. Pour les autres, les adoptants signent une obligation de réaliser l'opération dans les **3 mois**.



Elle a restitué à leurs propriétaires **827** animaux trouvés errants sur la voie publique.



L'équipe vétérinaire a réalisé la stérilisation d'un total de **3227** animaux (chiens, chats et NAC), dont **1668** chattes et chats errants. Elle prend également soin au quotidien de la santé de tous les animaux dans les différents refuges, et intervient pour tout animal blessé dont on ne connaît pas le propriétaire.



Son ambulance animalière a parcouru **28.610 km** afin de porter secours et de prendre en charge des animaux blessés.



Son service Inspections a reçu et traité **1053** plaintes, nécessitant parfois plusieurs visites. Ses **2 véhicules** Inspections ont parcouru plus de **50.000 km** pour vérifier les conditions de détention d'animaux et agir en conséquence.



NOS REFUGES

N° d'entreprise : 0410.096.796

Le refuge de Liège (Cointe) - 04 252 96 36

N° d'agrément : HK 306 00 193

Rue Bois Saint Gilles, 146 - 4420 Saint-Nicolas (Liège)

Ouvert du lundi au samedi de 13h à 17h.

Accueil téléphonique de 9h à 12h et de 13h à 17h du lundi au samedi.

Fermé les jours fériés légaux.

**Nous sommes accessibles par téléphone 24h/24 et 7j/7
pour les animaux trouvés blessés sur la voie publique.**

Fax : 04 252 71 52

E-mail : refuge@srpa.net

Le refuge de Vinalmont - 085 23 06 95

N° d'agrément : HK 306 00 300

Rue Roua, 6 - 4520 Vinalmont (Wanze)

Le refuge de Vinalmont est actuellement fermé car en travaux.

E-mail : vinalmont@srpa.net

Le refuge d'Arlon (Autelbas) - 063 22 17 54

N° d'agrément : HK 308 01 063

Route du Luxembourg, 351 - 6700 Arlon

Ouvert les lundi, mercredi, jeudi, vendredi, et samedi
de 13h à 17h. Accueil téléphonique selon les mêmes horaires.

Fermé les mardi et dimanche ainsi que les jours fériés légaux.

**Nous sommes accessibles par téléphone 24h/24 et 7j/7
pour les animaux trouvés blessés sur la voie publique.**

E-mail : arlon@srpa.net

SRPA. la revue



Rejoignez-nous sur facebook
ou sur www.srpa.net

COMITÉ DE RÉDACTION

H. Lambert, I. Swinnen,
N. Vertessen

INFOGRAPHIE

Folks, AZ Print

IMPRESSION

AZ Print - www.azprint.be